

programme d'études primaires doit indiquer d'abord les matières d'enseignement; mais une simple nomenclature des différentes sciences ne suffit point; on doit motiver ce choix afin de donner une idée substantielle de l'ensemble, du but à atteindre."

M. Lippens énumère ensuite les branches d'instruction devant être enseignées dans les écoles de différents degrés, donne les motifs qui doivent en justifier le choix, et fait voir la grandeur du but que l'on doit se proposer; puis il ajoute en terminant: "Le programme du département de la Seine mérite particulièrement d'être étudié; la division mensuelle des matières d'enseignement est faite avec beaucoup de soin. Ce sont toujours les mêmes objets qui reviennent et ch. que fois qu'ils se présentent de nouveau à l'esprit de l'enfant, on les retouche, on les complète, on agrandit le cercle, on complète les notions acquises. L'art d'acquérir consiste surtout à se mettre au niveau des enfants, et le maître habile entame toutes les branches dans les divisions inférieures et sans attendre que les élèves appartiennent aux classes élevées.

M. Cloutier pense que le programme du département de la Seine pourrait facilement être modifié de manière à l'adapter aux besoins des écoles canadiennes; la plupart des matières qu'il contient s'enseignent dans nos écoles; au temps marqué pour l'histoire de France, nous pourrions mettre l'histoire du Canada, et remplacer le système métrique par le calcul mental, et l'arithmétique écrite.

Vu l'importance du sujet, l'association remet à une réunion ultérieure l'adoption de ses conclusions.

Les motions suivantes sont ensuite proposées:

Proposé par M. N. Lacasse, secondé par M. G. Labonté et résolu:

Que cette Association se prépare à fêter à sa séance de mai prochain, le 50e anniversaire d'enseignement de M. J. B. Dugal, ou les noces d'or de ce vénérable instituteur, et qu'un comité composé de MM. Juneau, Toussaint, Cloutier, Létourneau, du moteur et du

secondé soit chargé des préparatifs de cette fête. Adoptée.

Proposé par M. J. B. Cloutier, secondé par M. J. Létourneau, et résolu:

Qu'un comité composé de M. le principal, de Messieurs Toussaint, Lacasse, Lippens, du moteur et du secondé soit chargé de préparer une supplique à la législature, lui demandant d'amender l'article de la loi d'éducation de manière à offrir à l'instituteur de plus grandes garanties pour ses vieux jours. 2o Qu'avant de présenter cette demande, le dit comité s'entende avec celui que les instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques - Cartier ont nommé pour la même fin, et ne fasse aucune démarche avant d'avoir obtenu l'assentiment de M. le surintendant. Adoptée.

L'hon. M. Ouimet dit qu'il sera donné au conseil de l'instruction publique des pouvoirs pour faire des règlements concernant la caisse d'épargne. Il espère, qu'aussitôt que les finances de la province le permettront, le gouvernement mettra cette caisse en état de pourvoir aux besoins des instituteurs vieux ou incapables de continuer d'enseigner. Il se joindra avec plaisir aux membres de cette association pour célébrer les noces d'or de M. J. B. Dugal, dont il loue le courage et la persévérance. Il tient beaucoup au congrès pour que les instituteurs puissent se connaître et échanger leurs idées. Il encourage aussi les instituteurs à contribuer à l'exposition scolaire qui aura lieu à l'exposition provinciale, en septembre prochain.

M. le surintendant ajoute qu'il a vu avec plaisir la fondation de "L'ÉCOLE PRIMAIRE," et qu'il l'a lue avec intérêt; il croit que ce journal va produire un grand bien; les trois journaux, suivant lui, ont du mérite, mais sans vouloir faire de parallèle, il croit que "L'ÉCOLE PRIMAIRE," est appelée à produire un très grand effet, et à développer admirablement bien la thèse qu'elle a en vue.

M. le surintendant félicite M. le principal et M. Lippens de leur discours sur la question du programme d'étude. Il dit que plusieurs programmes ayant été soumis au conseil de l'instruction publique, ce dernier avait chargé un de